

Le Parlement européen refuse une supervision a minima après la crise

Sylvie Goulard, rapporteur de **L'UN DES TEXTES CONSTITUTIFS** de la future supervision européenne, réaffirme à « La Tribune » sa volonté de contribuer à un système efficace.

PAR CHRISTÈLE FRADIN

Nous sortons d'une crise majeure qui a eu des conséquences graves sur l'emploi et les budgets publics. Ce n'est pas le moment de travailler a minima. » Lorsqu'il est question de la supervision européenne de demain, Sylvie Goulard, membre de la Commission des affaires économiques et monétaires (Econ) au Parlement et rapporteur du texte créant le Conseil européen du risque systémique (CERS), est déterminée. La député européen (Modem) devrait réaffirmer aujourd'hui, à l'occasion d'une conférence de l'Institut européen pour la régulation financière, sa volonté de revenir aux sources du rapport publié par Jacques de Larosière en février 2009.

« Le groupe présidé par Jacques de Larosière avait élaboré un compromis. Nous ne pouvons rester en deça. » La Commission

et le conseil Ecofin, en décembre dernier, en ont « affaibli la portée », estime-t-elle.

En septembre 2009, la Commission avait proposé que le président du CERS, chargé d'alerter sur les éventuels risques systémiques, soit élu en son sein. Avec le risque qu'il n'ait pas l'autorité suffisante pour asseoir la crédibilité de ce nouveau conseil.

■ SOUS L'ÉGIDE DE LA BCE

« Le rapport Larosière dotait seulement le CERS de pouvoirs non contraignants. D'où l'importance de placer à sa tête le président de la BCE, fort de son autorité morale. C'est aujourd'hui l'une des rares personnalités qui aient le poids pour imposer des analyses macroprudentielles » explique Sylvie Goulard. Ce choix sera défendu à l'heure du vote en Econ (programmé début mai) et lors des discussions avec le Conseil des ministres ensuite.

Autre maillon du dispositif, les agences de supervision européennes pour les marchés, l'as-

surance et la banque. De nombreux parlementaires entendent réduire la portée de la clause de sauvegarde prévue par Bruxelles et renforcée par l'Ecofin, permettant à un Etat membre d'éviter l'application d'une décision (notamment en situation de crise) qui aurait des conséquences budgétaires pour lui. « Les Etats doivent être sérieux : ils ne peuvent avoir les avantages du marché intérieur tout en exigeant un veto national. Je n'ai pas envie d'associer mon nom à une initiative pseudo européenne, en sachant d'avance que les logiques nationales la paralyseront. » Pour Sylvie Goulard, le cœur stratégique de l'Union européenne, c'est la zone euro. « Certains des Etats qui n'en font pas partie l'ont décidé souverainement. Ils ne font pas l'objet d'une discrimination. Nous n'allons pas être les otages de ceux-là. »

Autre sujet de discorde, la situation géographique de ces nouvelles institutions. Sylvie



Sylvie Goulard.



Les États doivent être sérieux : ils ne peuvent avoir les avantages du marché intérieur tout en exigeant un veto national. »

Goulard prône leur installation à Francfort puisque le CERS est placé sous l'égide de la BCE. « C'est le moment d'ouvrir le débat sur la bonne architecture. Soit nous sommes dans une logique européenne, le rapprochement des autorités macro et microprudentielles est gage d'efficacité et laisse envisager toute évolution future : superviseur unique ou modèle twin peaks (deux piliers) notamment. Soit les Etats jouent encore les uns contre les autres, confortant une organisation éclatée et révélant ainsi qu'ils sont peu soucieux d'efficacité ». ■

INFORMATION FINANCIÈRE

La recherche de l'information financière sur Internet reste laborieuse

L'objectif européen d'harmonisation **D'UN ACCÈS UNIFORMISÉ** à l'information obligatoire des émetteurs reste lettre morte.

IL DEMEURE IMPOSSIBLE, trois ans après l'entrée en vigueur de la directive Transparence, d'obtenir des informations accessibles, transparentes et comparables sur la toile. L'objectif d'harmonisation qui passait par la mise en place d'une base unique de consultation des informations réglementées des sociétés cotées en Europe est resté lettre morte. C'est la conclusion de l'étude des 27 bases nationales d'archivages (Officially Appointed Mechanisms) menée conjointement par Labrador, le spécialiste français de l'édition d'information réglementées, et les élèves du master Finance de Sciences Po Paris. Ces bases construites à l'échelon national restent structurées de manière différente et donnent accès à des palettes de documents très hétérogènes, de 4 à 112 selon les pays sur l'échantillon testé recouvrant un panel de 73 sociétés internationales. C'est le fruit d'initiatives isolées. Un cloisonnement qui assimile

les recherches à un parcours du combattant et qui ne permet en aucun cas de travailler rationnellement : impossible d'isoler par exemple les risques mis en avant par les acteurs du secteur bancaire européen lors de la crise. Les rédacteurs de l'étude se sont attachés à des critères simples tels que la disponibilité des sites internet, l'accessibilité et la comparabilité de l'information ainsi que la précision de l'information trouvée. Il en ressort que les bases nationales d'archivage (OAM) sont d'un accès difficile. Leur organisation et l'indexation des informations obéissent à des logiques différentes quand cette obligation est respectée. Le tiers de ces OAM n'offrent une interface de leur moteur de recherche qu'en langue locale. Ces moteurs de recherche étant eux-mêmes atteints de beaucoup de faibles-

ses. C'est ainsi que les utilisateurs, (gérants, analystes financiers, journalistes...) ont paradoxalement plus de facilités à obtenir les réponses à leurs questions sur les sites internet des émetteurs, eux-mêmes mieux organisés et offrant plus souvent une interface en plusieurs langues.

Parallèlement au recours à un diffuseur agréé, ces derniers ont l'obligation de mettre en ligne pendant 5 ans toutes les informations réglementées dès leur diffusion, qu'elles soient périodiques ou ponctuelles.

En France, l'AMF a délégué cette mission au site www.info-financiere.fr. A ses côtés, Labrador a mis en place sa propre base mondiale, la seule à ce jour qui permettent de disposer en 7 langues de l'information périodique sur 2.500 sociétés appartenant aux indices phare de 43 pays. **C.T.**

L'ORGANISATION ET L'INDEXATION DES INFORMATIONS OBÉISSENT À DES LOGIQUES DIFFÉRENTES QUAND CETTE OBLIGATION EST RESPECTÉE.

OPÉRATEURS BOURSIERS

Les Européens s'affrontent sur les actions américaines

Nyse-Euronext et le London Stock Exchange veulent **OFFRIR À LA NÉGOCIATION** les « blue chips » américaines.

APRÈS UN PREMIER AFFRONTEMENT sur la négociation des actions européennes les plus liquides, les opérateurs boursiers du Vieux continent ont lancé la bataille sur un nouveau front : celui des valeurs américaines. Coup sur coup ce mercredi matin, Nyse-Euronext puis le London Stock Exchange (LSE) ont dévoilé des projets concurrents pour leurs plates-formes alternatives.

■ COMPÉTITION RELANCÉE

D'ici à la fin juin, Nyse Arca Europe offrira à ses clients la possibilité de négocier, dans un premier temps, les valeurs de l'indice S&P 100 parmi lesquelles Alcoa, Apple, Citigroup, Goldman Sachs, Coca-Cola ou Microsoft. Via Turquoise (racheté en décembre dernier), le LSE pourra faire de même dès le 23 avril sur 175 des plus grands titres américains, dont des fonds cotés sur indices (ETF) et des certificats représentatifs d'actions (ADR). L'un et l'autre profiteront du lien existant entre la chambre de compensation européenne

EuroCCP et sa maison mère aux Etats-Unis DTCC, pour la compensation et le dénouement des transactions. Les investisseurs européens auront donc la possibilité d'acheter ou de vendre des titres américains durant les horaires européens. Nul besoin que ces sociétés soient cotées sur Euronext ou à Londres. L'ère de la multicotation est définitivement révolue.

Jusqu'à ces dernières années, les Bourses européennes bénéficiant d'un monopole national, n'avaient guère poussé leurs ambitions de rafler une partie des transactions sur les valeurs étrangères. Londres, comme Francfort, avaient bien tenté l'aventure sur les actions néerlandaises en 2004. Sans grand succès. Aujourd'hui, alors que la crise a porté un coup aux volumes d'activité et que l'Europe a ouvert le secteur à la concurrence, la compétition est relancée. Et elle sera rude. Londres promet déjà la gratuité sur la négociation des valeurs américaines pour les trois premiers mois. **C.FR.**